

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2016-2017***

Comité sénatorial permanent des finances nationales

SIXIÈME RAPPORT

Président

L'honorable Larry Smith

Vice-président

L'honorable Larry Campbell

Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION.....	4
1 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA	5
2 SERVICES PARTAGÉS CANADA	7
3 ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN.....	8
4 INFRASTRUCTURE CANADA	9
5 SANTÉ CANADA	11
6 AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA	13
7 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT.....	15
8 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA.....	17
9 INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA	18
10 SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA.....	19
ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ	22

SOMMAIRE

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017

Dans le cadre de son rôle de surveillance, le Comité sénatorial permanent des finances nationales veille à ce que les plans de dépenses fédéraux soient raisonnables, qu'ils optimisent les ressources et qu'ils atteignent les objectifs fixés.

Comme le budget principal des dépenses n'indiquait pas la totalité de ses dépenses annuelles, le gouvernement a déposé le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) 2016-2017](#) au Sénat, le 11 mai 2016. Celui-ci sert à demander au Parlement d'approuver des crédits supplémentaires de 6,98 milliards de dollars. C'est **le plus important budget supplémentaire des dépenses des dernières années**.

Dans le cadre de son examen du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, le comité a reçu les représentants de dix organisations qui ont demandé des crédits atteignant environ 5,47 milliards de dollars, soit 78 % de la somme totale demandée.

Le comité remarque que l'infrastructure est un thème commun du budget supplémentaire : 3,9 milliards de dollars sont demandés par 27 organisations à ce chapitre. Les programmes fédéraux devraient être conçus et mis en œuvre de manière à atteindre leurs objectifs spécifiques. Le comité est préoccupé, car dans certains cas, il semble que l'emphase soit plutôt mise sur le versement de fonds, aussi vite que possible. Les observations du comité pour chaque organisation se résument comme suit :

1. Bien que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ait fourni un tableau comparatif des prévisions budgétaires contenues dans le budget principal des dépenses et le budget fédéral, le comité est d'avis que, avec la production **d'un seul budget intégré, le Parlement et la population canadienne recevraient de l'information plus claire**. En outre, comme les estimations des dépenses et les rapports sur le rendement sont fournis sur une base organisationnelle, il peut être difficile pour les parlementaires de surveiller l'ensemble des dépenses et des résultats obtenus pour les initiatives horizontales (page 5).
2. Services partagés Canada consacre des fonds supplémentaires au maintien, pour une période plus longue que prévu, de l'infrastructure de TI en place, ce qui suscite de sérieuses **interrogations sur la capacité de l'organisation de mener à bien le Plan de transformation proposé**, qui vise à moderniser et à renforcer l'infrastructure de TI du gouvernement fédéral d'ici 2020. Le Conseil du Trésor du Canada procède à un examen externe du Plan de transformation (page 7).
3. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien fait face à divers défis; elle doit notamment s'adapter à la nature changeante des menaces à la sécurité et maintenir des normes de service en matière de contrôle dans les principaux aéroports du Canada (page 8).
4. Avant de passer à la phase II du plan gouvernemental global d'infrastructure de 120 milliards de dollars, Infrastructure Canada devrait prévoir assez de temps dans la phase I pour conclure des accords avec les provinces et les territoires et travailler avec les municipalités afin d'établir des priorités, planifier des projets et amorcer la construction d'infrastructures (page 9).
5. Santé Canada doit fournir plus d'information pour qu'il soit possible de déterminer s'il progresse adéquatement dans la réduction des risques associés aux infrastructures de santé, telles que des cliniques et des centres de désintoxication, nécessaires aux réserves des Premières Nations et à l'égard de sa capacité de recruter et de maintenir en poste des infirmières dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations (page 11).
6. Il est difficile de voir clairement les résultats qu'Affaires autochtones et du Nord Canada obtient avec l'argent consacré au logement dans les réserves des Premières Nations. Afin d'améliorer la transparence et la responsabilité financière, le Ministère devrait se donner une stratégie visant à

répondre aux besoins de logement des Premières Nations. Cette stratégie serait accompagnée d'objectifs annuels précis et prévoirait la présentation d'un rapport d'étapes sur les progrès réalisés (page 13).

7. La Société canadienne d'hypothèques et de logement dirige les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour améliorer l'accès au logement abordable, mais elle dépense une somme considérable avant même qu'une Stratégie nationale pour le logement prévue au cours des prochaines années soit élaborée, qui pourrait servir à trouver des moyens de réduire les besoins en logement (page 15).
8. Emploi et Développement social Canada doit veiller à ce que les changements apportés à l'initiative Emplois d'été Canada en vue de hausser à 70 000 le nombre d'emplois étudiants offrent un bon rapport coûts-avantages en s'assurant que le financement du programme crée de nouvelles possibilités d'emplois et ne se limite pas à subventionner des emplois qui auraient tout de même été offerts (page 17).
9. Le lancement rapide du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements post-secondaires par Innovation, Sciences et Développement économique Canada pourrait nuire à la capacité du fonds de deux milliards de dollars d'atteindre son objectif, qui consiste à favoriser l'innovation et la commercialisation au cours des trois prochaines années en investissant en infrastructure (page 18).
10. Services publics et Approvisionnement Canada, qui a la responsabilité de voir à la réparation, à la remise en état et à la modernisation de l'infrastructure et de la technologie du gouvernement fédéral, doit faire son travail de façon économique et efficace (page 19).

INTRODUCTION

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales joue un rôle important, au nom du Parlement et des Canadiens, en examinant les plans de dépenses du gouvernement fédéral exposés dans les budgets principaux et supplémentaires des dépenses. Il étudie les dépenses gouvernementales proposées afin de déterminer si elles sont raisonnables et si elles permettent d'optimiser les ressources et d'atteindre les objectifs du gouvernement, et il en fait rapport.

Comme le budget principal des dépenses, qui est déposé au plus tard le 1^{er} mars, n'indique pas la totalité de ses dépenses annuelles, le gouvernement soumet également un budget supplémentaire des dépenses à l'approbation du Parlement, habituellement au printemps, à l'automne et à l'hiver.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* a été déposé au Sénat le 11 mai 2016. Ce budget supplémentaire demande au Parlement d'approuver des crédits votés additionnels de 6,98 milliards de dollars, soit une augmentation de 7,8 % par rapport au *Budget principal des dépenses 2016-2017*. Le budget supplémentaire des dépenses demande également l'approbation de dépenses non budgétaires de 30,4 millions de dollars (prêts, investissements et avances).

Enfin, le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* met à jour les prévisions législatives, qui diminueront de 5,7 milliards de dollars, baisse attribuable principalement à une réduction de 5,8 milliards de dollars au niveau de la Prestation universelle pour la garde d'enfants. Celle-ci sera remplacée par l'Allocation canadienne pour enfants en juillet 2016.

Dans le cadre de son examen du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, le comité a choisi dix organisations qui ont demandé des crédits totalisant environ 5,47 milliards de dollars, soit 78 % des 6,98 milliards de dollars demandés par l'ensemble des organisations fédérales dans le budget supplémentaire des dépenses.

Au cours des quatre réunions qu'il a tenues sur le sujet, le comité s'est penché sur les dépenses des organisations suivantes :

Le 19 mai 2016 :

- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Le 31 mai 2016 (avant-midi) :

- Infrastructure Canada
- Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Société canadienne d'hypothèques et de logement

Le 31 mai 2016 (après-midi) :

- Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
- Services publics et Approvisionnement Canada
- Services partagés Canada

Le 1^{er} juin 2016 :

- Emploi et Développement social Canada
- Santé Canada
- Affaires autochtones et du Nord Canada

Le présent rapport met en lumière les questions abordées durant l'examen du budget supplémentaire des dépenses des organismes par le comité et inclut les observations du comité sur les principales préoccupations de chacun des organismes.

On trouvera de plus amples renseignements sur les audiences du comité dans les transcriptions des réunions sur le [site Web](#) du comité.

1 SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA

Le Secrétariat du Conseil du Trésor produit les documents budgétaires, qui portent notamment sur les initiatives horizontales.

Observations du comité

Comme le comité l'a fait remarquer dans le passé, il est difficile de comparer les prévisions budgétaires indiquées dans le budget principal des dépenses et celles contenues dans le budget du gouvernement. Pour cette raison, il trouve très utile le tableau comparatif que le Secrétariat du Conseil du Trésor inclut dans le budget supplémentaire des dépenses (A). Le comité a quand même des réserves à propos :

- du manque de renseignements détaillés;
- du fait même qu'un tableau comparatif soit nécessaire.

Le comité continue de croire que, avec la production d'un budget unique et intégré, le Parlement et la population canadienne recevraient de l'information plus claire.

Le comité souhaite aussi qu'une plus grande attention soit accordée aux rapports sur les dépenses et aux résultats des initiatives horizontales.

1.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada demande des crédits votés totalisant 45 281 000 \$ pour financer quatre postes. Il s'agit d'une augmentation de 0,7 % par rapport au total des crédits votés du Secrétariat dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017* de 6 099 785 836 \$.

Le Secrétariat prévoit également une augmentation de 305 599 \$ de ses dépenses législatives liées aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés. Les dépenses budgétaires dans ce budget supplémentaire des dépenses totalisent ainsi 45 586 599 \$ et les autorisations proposées à ce jour, 6 616 392 628 \$.

1.2 Prévisions budgétaires

Les dépenses fédérales prévues dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017* s'élevaient à 251,4 milliards de dollars pour l'exercice 2016-2017. Dans le budget de 2016, qui a été déposé quatre semaines plus tard, les dépenses prévues totalisaient plutôt 317,1 milliards de dollars. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a inclus un tableau comparatif dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* afin d'expliquer l'écart de 65,7 milliards, qui est attribuable à plusieurs facteurs :

- les postes exclus des prévisions budgétaires (60,7 milliards \$);
- des différences dans la base comptable (4,8 milliards \$);
- le budget fédéral de 2016 et d'autres mesures pas encore approuvées par le Conseil du Trésor (4,9 milliards \$);
- des fonds inutilisés présumés (-6,1 milliards \$);
- d'autres facteurs (1,4 milliard \$)¹.

Les représentants du Secrétariat ont indiqué au comité que le tableau répondait à une demande faite par des parlementaires qui avaient signalé les difficultés créées par les différences de comptabilisation entre les dépenses totales calculées selon la méthode de la comptabilité d'exercices, dans le budget du gouvernement, et les montants d'argent présentés dans les budgets des dépenses.

1.3 Initiatives horizontales

Le gouvernement fédéral est composé d'organisations distinctes ayant chacune leur propre mandat. Bon nombre des initiatives gouvernementales font cependant intervenir de multiples organisations; ces initiatives sont qualifiées d'« horizontales ».

Dans son budget de 2016, par exemple, le gouvernement a annoncé **une initiative de 120 milliards de dollars au chapitre des infrastructures**, 11,8 milliards de cette somme devant être dépensés sur cinq ans, au cours de la phase I. Afin d'indiquer les dépenses en infrastructure dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, le Secrétariat a produit une annexe en ligne intitulée [Dépenses en infrastructures dans le budget fédéral de 2016](#), dans laquelle on peut lire que les dépenses proposées par 27 organisations, au cours de cette année financière, s'élèvent à 3,9 milliards de dollars.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'est engagé à **accueillir 35 000 réfugiés syriens au Canada**. À cet égard, il a demandé au Parlement d'approuver l'octroi, à cinq organisations contribuant à l'initiative, de 773 millions de dollars au moyen du *Budget supplémentaire des dépenses (B), 2015-2016*, du *Budget supplémentaire des dépenses (C), 2015-2016*, du *Budget principal des dépenses 2016-2017* et du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*.

Enfin, même si Affaires autochtones et du Nord Canada est le ministère qui est principalement responsable de **fournir du soutien fédéral aux membres des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits**, Santé Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement jouent également des rôles importants, tout comme **une trentaine d'autres organisations fédérales**.

Le fait que les prévisions de dépenses et les rapports sur le rendement soient présentés distinctement pour chaque organisation a amené certains membres du comité à dire qu'il peut être difficile, pour les parlementaires, de surveiller les dépenses globales et les résultats enregistrés dans le cadre des initiatives horizontales. Ajoutons à cela qu'il est souvent difficile de savoir clairement comment la coordination de ces initiatives se fait entre les organisations concernées ou sont responsables financièrement et transparentes pour les contribuables canadiens.

¹ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Ottawa, 2016, p. 1-5 et 1-6.

2 SERVICES PARTAGÉS CANADA

Services partagés Canada a pour mandat d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de l'infrastructure de technologies de l'information (TI) du gouvernement fédéral. Il fournit des services de courriels, de centres de données et de télécommunications à 43 ministères et organismes fédéraux.

Observations du comité

Constatant que Services partagés Canada consacre des fonds supplémentaires au maintien de l'infrastructure de technologie de l'information (TI) en place pour une période plus longue que prévu, le comité s'interroge sur la capacité de l'organisation de mener à bien le plan de transformation proposé, qui vise à moderniser et à renforcer l'infrastructure de TI du gouvernement fédéral d'ici 2020.

Le comité est d'avis que Services partagés Canada doit :

- terminer sans tarder, de façon coordonnée avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'examen approfondi de son Plan de transformation;
- faire connaître au public les observations, les conclusions et les recommandations de l'examen externe; et
- établir un budget et un échéancier réalistes pour la mise en œuvre du plan de transformation.

Le comité suivra avec attention les résultats de l'examen externe.

2.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Services partagés Canada demande des crédits votés d'un total de 271 483 910 \$ pour financer quatre postes, ce qui représente une augmentation de 18,6 % par rapport aux crédits votés d'un total de 1 460 491 433 \$ du *Budget principal des dépenses 2016-2017*.

Services partagés Canada prévoit aussi une hausse de 598 563 \$ de ses dépenses législatives, correspondant aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, pour des dépenses budgétaires totales de 272 082 473 \$ dans ce budget supplémentaire, et de 1 821 937 174 \$ d'autorisations proposées à ce jour.

2.2 Technologie de l'information essentielle

Le budget de 2016 a prévu 383,8 millions de dollars sur deux ans à Services partagés Canada pour appuyer la transformation des systèmes de TI, des centres de données et des réseaux de télécommunications du gouvernement ². Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Services partagés Canada demande 232,5 millions de dollars pour maintenir « l'infrastructure essentielle de technologie de l'information ». Les fonds serviraient à réduire le risque de panne des systèmes de TI existants (comme ceux de l'assurance-emploi et du Régime de pensions du Canada), à

² Ministère des Finances Canada, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, p. 245.

atténuer les vulnérabilités de la cybersécurité et à maintenir la fiabilité et la sécurité d'importants services du gouvernement.

Aux questions des membres du comité qui voulaient savoir si les nouveaux fonds permettraient à Services partagés Canada de respecter le délai de 2020 établi dans son plan de transformation, qui servira à moderniser et à renforcer l'infrastructure fédérale de TI, les représentants de l'organisation ont répondu que les crédits supplémentaires demandés seront utilisés pour maintenir les systèmes de TI actuels plus longtemps que prévu. Cette mesure a été rendue nécessaire par le report de la mise en œuvre du plan.

Les témoins ont également dit que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada mène actuellement un examen indépendant et approfondi du plan de transformation. Il se penchera notamment sur les hypothèses sous-jacentes au plan, de même que sur la portée et l'échéancier établis. L'examen devrait se terminer à l'automne 2016. Services partagés Canada pourrait avoir besoin d'encore plus de fonds pour exécuter son plan de transformation.

3 ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien a pour mandat d'assurer la vérification de sécurité des passagers, de leurs bagages à main et bagages enregistrés ainsi que des non-passagers, et de gérer le contrôle d'accès à des zones réglementées dans les principaux aéroports du Canada.

Observations du comité

L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien fournit des services de contrôle de sécurité qui aident à maintenir la sécurité dans les grands aéroports du Canada. Le comité est inquiet du fait que l'organisation demande des autorisations à un niveau de 22,8 % plus élevé que celui du Budget principal 2016-2017 pour relever les défis suivants :

- s'adapter à la nature changeante des menaces à la sécurité;
- maintenir des normes de service en matière de contrôle;
- fournir des services économiques et efficaces.

3.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien Canada demande des crédits votés d'un total de 142 272 546 \$ pour financer deux postes, ce qui représente une augmentation de 22,8 % par rapport aux crédits votés d'un total de 624 005 722 \$ du *Budget principal des dépenses 2016-2017*. Le total des autorisations proposées à ce jour de l'Administration s'élève à 766 278 268 \$.

3.2 Renforcement du contrôle des non-passagers

Une norme améliorée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, entrée en vigueur le 15 juillet 2013, exige que les pays membres veillent à ce que les non-passagers – comme les membres d'équipage et le personnel de cabine, le personnel du service à la clientèle des transporteurs aériens, les

bagagistes, les vendeurs et autres employés de l'aéroport ainsi que les articles transportés par ceux-ci – soient assujettis à un contrôle de sécurité avant de pénétrer dans les zones réglementées.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien Canada demande des crédits additionnels de 113 millions de dollars – des fonds que lui avait initialement réservés le budget de 2014 – afin de continuer à assurer le contrôle renforcé des non-passagers. Les représentants de l'organisation ont dit au comité que ce financement permettrait à l'Administration de contrôler 100 % des non-passagers aux points d'accès désignés et de mettre en place un programme de contrôle des non-passagers et des véhicules qui ont accès à la zone commerciale élargie des aéroports.

3.3 Contrôle pré-embarquement

Selon son Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019, « [l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien] sera confrontée à des défis importants découlant de l'augmentation des taux de facturation des fournisseurs de services de contrôle et de l'augmentation des volumes de passagers. Sans financement additionnel, ces pressions continueront de s'aggraver avec le temps et entraîneront une augmentation importante des temps d'attente des passagers³. »

L'an dernier, dans les huit plus grands aéroports canadiens, 85 % des passagers ont été contrôlés dans un délai de 15 minutes. Le nombre de passagers continue cependant d'augmenter d'environ 3,5 % par année. L'Administration demande des crédits additionnels de 29 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* afin de maintenir ses normes de service concernant le contrôle des passagers. Les fonds serviraient à accroître le nombre d'heures de travail des agents de contrôle aux points de contrôle de sécurité.

Les représentants de l'organisation ont fait savoir au comité que la hausse du nombre de voyageurs pourrait obliger l'Administration à trouver des ressources supplémentaires pour assurer le contrôle des passagers dans les délais actuels. Par ailleurs, l'Administration devra renouveler les ententes avec ses fournisseurs de services de contrôle, qui arrivent à échéance cette année.

4 INFRASTRUCTURE CANADA

Infrastructure Canada finance le développement d'infrastructures publiques au Canada en aidant les provinces, les territoires et les municipalités à financer leurs priorités en matière d'infrastructure grâce à un certain nombre d'initiatives.

³ Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, [Résumé du Plan d'entreprise 2014-2015 à 2018-2019](#), Ottawa, 2014, p. 16 et 17.

Observations du comité

Infrastructure Canada amorce la phase I du plan gouvernemental d'infrastructure de 120 milliards de dollars.

Le gouvernement compte annoncer la phase II du plan au cours de la prochaine année. Or, le comité craint qu'Infrastructure Canada n'ait pas prévu assez de temps pour :

- conclure des accords avec les provinces et les territoires;
- travailler avec les municipalités pour établir des priorités, planifier et amorcer la construction de projets d'infrastructure;
- recueillir des données tirées d'évaluation de rendement des programmes d'infrastructure antérieurs;
- appliquer les enseignements tirés des programmes d'infrastructure précédents;
- concevoir soigneusement ses programmes pour s'assurer que leurs objectifs soient atteints, étant donné que dans le passé, il a laissé inutilisés des fonds destinés aux infrastructures.

4.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Infrastructure Canada demande, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, des crédits votés de 1 398 256 666 \$ en vue de financer les contributions de la phase I, ce qui représente une augmentation de 78,0 % par rapport aux crédits votés de 1 791 617 874 \$ figurant dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*.

Infrastructure Canada prévoit également une augmentation de ses dépenses législatives de 906 263 \$, liée aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, ce qui porte les dépenses budgétaires totales à 1 399 162 929 \$ dans ce Budget supplémentaire des dépenses et les autorisations proposées à ce jour à 5 268 672 186 \$.

4.2 Nouveau plan d'infrastructure : phase I

Dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé l'octroi de 11,8 milliards de dollars sur cinq ans à la phase I de son plan global d'infrastructure de 120 milliards de dollars. De cette somme, 3,4 milliards serviront à rénover et à améliorer les réseaux de transport en commun, 5 milliards seront investis dans des projets d'infrastructure verte, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, et 3,4 milliards seront consacrés à l'infrastructure sociale⁴.

Dans le *budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Infrastructure Canada demande les sommes suivantes pour la phase I du plan : 844,4 millions de dollars pour le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, 496,7 millions pour le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, 11,3 millions pour le fonds de renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques, et 7,5 millions pour le Fonds de gestion des actifs. Les deux premiers fonds s'adresseraient

⁴ Ministère des Finances Canada, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, p. 99.

aux municipalités – par l’entremise des provinces et des territoires – et les deux derniers seraient gérés par la Fédération canadienne des municipalités.

Pour qu’il puisse commencer à approuver des projets et à verser des fonds aux municipalités, Infrastructure Canada doit établir des accords avec les provinces et territoires et la Fédération canadienne des municipalités. Les représentants du Ministère ont dit au comité qu’aucun accord n’avait encore été conclu. Les fonds de la phase I du plan d’infrastructure n’ont pas encore été dépensés.

Des membres ont demandé pourquoi il arrivait régulièrement à Infrastructure Canada de ne pas utiliser tous les fonds de ses programmes d’infrastructures. Les représentants ont répondu qu’en raison de facteurs hors de la volonté des prestataires, comme les conditions météorologiques, des problèmes techniques ou des difficultés liées à la construction, les dépenses réelles sont parfois inférieures aux dépenses prévues, car une partie des dépenses de projet sont retardées. Les fonds demeurent néanmoins réservés aux projets d’infrastructure approuvés.

4.3 Intervention en cas de déversement d’hydrocarbures

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a demandé au gouvernement fédéral, en 2012, d’élaborer un régime d’intervention de calibre mondial à appliquer en cas de déversement d’hydrocarbures en milieu marin. Des membres du comité ont demandé aux témoins si Infrastructure Canada prévoyait d’accorder des fonds à ce travail. Les représentants ont répondu qu’il appartient aux provinces d’établir les priorités de financement, et que la responsabilité du gouvernement fédéral reviendrait probablement à Transports Canada, le ministère chargé d’élaborer le Régime canadien de préparation et d’intervention en cas de déversement d’hydrocarbures, ou à la Garde côtière canadienne, qui est responsable d’assurer le nettoyage des eaux canadiennes en cas de déversement d’hydrocarbures ou d’autres polluants causés par les navires. Les témoins ont convenu de fournir la liste des agences et des ministères fédéraux responsables de faire le nettoyage après les déversements marins d’hydrocarbures.

5 SANTÉ CANADA

En plus de réglementer des produits et des substances désignés et d’aider les Canadiens à maintenir et à améliorer leur santé, Santé Canada fournit des services de soins primaires et de santé publique à des membres des Premières nations qui vivent en milieu éloigné et isolé⁵.

⁵ Santé Canada, [Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017](#), Ottawa, 2016, p. 4.

Observations du comité

L'aménagement et le maintien d'infrastructures de santé, comme des cliniques et des centres de désintoxication, dans les communautés éloignées et isolées des Premières nations sont des aspects importants des efforts visant à ce que les Premières nations contrôlent et livrent leurs propres services de santé.

Le comité estime toutefois que les parlementaires ont besoin de plus d'information pour être en mesure d'évaluer si Santé Canada progresse adéquatement dans la réduction des risques associés aux infrastructures de santé nécessaires aux réserves des Premières Nations, par ses investissements dans la mise en place des infrastructures nécessaires et dans d'autres domaines, dont la capacité du Ministère à recruter et à maintenir en poste des infirmières dans les communautés éloignées et isolées des Premières nations.

5.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Santé Canada demande un total de 161 501 016 \$ au titre des autorisations votées pour financer six initiatives, ce qui représente une augmentation de 4,5 % par rapport au montant total de 3 579 694 337 \$ demandé dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*.

Le Ministère prévoit également une augmentation de ses dépenses statutaires de l'ordre de 3 730 802 \$ liée à ses contributions aux régimes d'avantages sociaux, ce qui représente un total de 3 921 836 755 \$ au titre des autorisations proposées à ce jour.

5.2 Infrastructures de santé dans les communautés des Premières nations

Lors de leurs comparutions antérieures, les représentants de Santé Canada avaient dit au comité que l'état des infrastructures de santé dans les communautés éloignées et isolées des Premières Nations était l'un de leurs plus grands risques.

Le Ministère finance environ 500 installations de soins de santé dans les réserves, y compris 300 centres de soins et 45 centres de désintoxication. Ses représentants ont indiqué qu'un grand nombre de ces installations sont à rénover ou à réparer. Certaines ont 40 ou 50 ans; d'autres ne peuvent répondre à la demande croissante; dans d'autres, enfin, les services offerts ont changé.

Depuis quelques années, Santé Canada dépense 30 millions annuellement dans les réparations et les rénovations. Le Ministère peut ainsi remplacer une installation aux deux ans. Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* propose d'affecter 82,1 millions de dollars aux travaux de réparation, de rénovation et de remplacement majeurs des installations de soins de santé. D'ici deux ans, le Ministère prévoit d'entreprendre 41 grands projets d'immobilisations qu'il considère cruciaux. Sa liste d'infrastructures qui ont besoin d'investissements ne s'arrête toutefois pas là.

Santé Canada est aussi responsable de 300 sites où son Programme d'aide préscolaire aux Autochtones est mis en œuvre. Ce programme offre des services d'éducation, d'approche et de visite à domicile qui ont pour but de combler les besoins en apprentissage et en développement des enfants des Premières nations. Selon les représentants du Ministère, ces sites n'ont pas reçu assez

d'investissements au fil des ans. Ils n'ont donc pas pu être mis à niveau en fonction d'une croissance démographique et de la demande croissante. Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* propose de consacrer 12,8 millions de dollars à la construction de 13 installations de remplacement, à des travaux de réparation majeurs dans deux installations, à des travaux de réparation mineurs dans six autres, ainsi qu'à la planification et à la conception de huit projets de construction qui doivent commencer en 2017-2018.

6 AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU NORD CANADA⁶

Affaires autochtones et du Nord Canada a comme objectif le soutien des Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et des résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus durables; et
- participer davantage au développement politique, social et économique du Canada.

Observations du comité

Affaires autochtones et du Nord Canada verse aux Premières nations du financement qui se destine au logement dans les réserves.

Il est cependant difficile de voir clairement les résultats que le Ministère obtient avec l'argent qu'il consacre au logement dans les réserves. Le comité croit que le Ministère devrait se donner, en matière de logement dans les Premières nations, une stratégie qui :

- préciserait les besoins actuels en logement dans les réserves;
- comprendrait des objectifs annuels de réponse aux besoins en logement;
- permettrait de s'assurer que les maisons sont construites et entretenues conformément au code du bâtiment applicable, dans sa version adaptée aux conditions climatiques locales et topographiques;
- inclurait la production de rapports d'étapes faisant état des progrès réalisés dans la satisfaction des besoins en logement;
- clarifierait les rôles et les responsabilités des organisations fédérales concernées et la façon de coordonner le travail entre elles.

6.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Affaires autochtones et du Nord Canada demande des crédits votés de 1 199 896 294 \$ afin de financer 13 initiatives, dont:

- Fonds pour les investissements à court terme dans le transport en commun, l'infrastructure verte et les programmes existants (309 millions \$);
- Fonds pour les projets liés au logement abordable et à l'infrastructure sociale (241 millions \$);

⁶ Bien que le Ministère s'appelle désormais Affaires autochtones et du Nord Canada, son nom juridique demeure Affaires indiennes et du Nord canadien.

- Fonds destinés à l'évaluation, à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux (200 millions \$);
- Fonds afin d'aider les collectivités des Premières Nations à construire des infrastructures publiques dans les réserves par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (104 millions \$);
- Financement pour soutenir le Fonds accru pour l'infrastructure scolaire des Premières Nations (96 millions \$).

Ce financement représente une augmentation de 16,3 % par rapport aux 7 352 398 685 \$ demandés par Affaires autochtones et du Nord Canada dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*.

Le Ministère prévoit également une augmentation de ses dépenses législatives de 6 424 073 \$, liée aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, ce qui porte les dépenses budgétaires totales à ce jour à 8 711 872 507 \$.

6.2 Logement dans les Premières nations

Affaires autochtones et du Nord Canada accorde aux Premières nations des fonds qui servent à planifier et à gérer les besoins en logement, à concevoir, à construire et à acquérir de nouveaux logements, et à rénover les logements existants. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, le Ministère demande une somme de 241 millions de dollars, qu'il entend consacrer à des projets de logement abordable et d'infrastructure sociale. De ce montant, 206,6 millions de dollars serviront à construire 150 nouveaux logements, à en rénover 1 400 autres et à relier 340 terrains aux services municipaux dans les réserves. Les 34,4 millions restants permettront de subvenir à certains besoins dans les installations culturelles et récréatives des réserves.

Invités à expliquer comment le Ministère s'assurerait que la construction des logements dans les réserves respecte le code du bâtiment applicable, les témoins ont indiqué que, puisque les logements appartiendraient à des intérêts privés ou au conseil de bande, ce serait le propriétaire ou le chef et le conseil de bande qui seraient responsables de la construction. Les travaux de rénovation ou de construction financés par des revenus de sources propres ne sont pas toujours réalisés conformément au code du bâtiment.

Les témoins ont ajouté que le Ministère ne dispose pas des fonds nécessaires pour résoudre le problème du logement dans les réserves. L'une des solutions proposées pour améliorer la situation à cet égard consiste à développer le sentiment de fierté d'être propriétaire. Mais la capacité de gouvernance et de gestion joue aussi un rôle.

6.3 Coordination avec d'autres organisations fédérales

Les représentants du Ministère ont dit au comité que plus d'une trentaine d'agences et de ministères fédéraux avaient un rôle à jouer dans les programmes destinés aux Autochtones. L'engagement des Autochtones est une responsabilité qui incombe à l'ensemble du gouvernement et qui est mentionnée dans la lettre de mandat de tous les ministres. La coordination horizontale s'appuie sur des cadres inter-organisationnels de politiques stratégiques ainsi que sur la consultation et l'engagement réguliers des organisations.

Les témoins n'ont pas pu faire la distinction entre les rôles et les responsabilités de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ceux du Ministère en ce qui concerne le soutien consacré

par le gouvernement fédéral au logement dans les réserves des Premières nations, mais ils se sont engagés à fournir un tableau qui clarifierait les rôles de chaque organisation.

7 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) vient en aide aux Canadiens dans le besoin et fournit des résultats de recherches et des conseils objectifs aux gouvernements, aux consommateurs et au secteur de l'habitation.

Observations du comité

La Société canadienne d'hypothèques et de logement dirige les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour améliorer l'accès au logement abordable.

Le comité craint toutefois que la SCHL dépense une somme considérable avant même d'avoir élaboré une Stratégie nationale pour le logement prévue au cours de la prochaine année, qui pourrait servir à trouver des moyens de réduire les besoins en logement. Il est ainsi d'avis que, faute de stratégie, les programmes de la SCHL risquent :

- de ne pas être coordonnés avec ceux d'autres organisations fédérales, provinciales et territoriales, d'organisations de Premières Nations et d'organisations non gouvernementales;
- de ne pas cibler les secteurs où les besoins sont les plus grands;
- de ne pas atteindre l'objectif de réduire les besoins en logement.

7.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, la SCHL demande des autorisations votées de 1 069 800 000 \$ afin de financer des projets liés au logement abordable et à l'infrastructure sociale. Ce financement annoncé dans le budget de 2016 représente une augmentation de 52,7 % par rapport aux 2 027 901 048 \$ demandés par la SCHL dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*.

7.2 Accès au logement abordable

Dans le budget de 2016, le gouvernement a réservé 2,3 milliards de dollars sur deux ans à l'amélioration de l'accès au logement abordable. Une grande partie de cette somme sera administrée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement⁷. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, la SCHL demande 1,07 milliard de dollars pour :

- verser des suppléments au loyer et soutenir l'abordabilité du logement;
- construire ou rénover des logements abordables pour les aînés à faible revenu;
- construire ou rénover des refuges pour les victimes de violence conjugale;
- améliorer l'efficacité énergétique et la consommation d'eau des logements sociaux existants;
- répondre aux défis propres au logement dans les communautés inuites et du Nord;

⁷ Ministère des Finances Canada, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, p. 111.

- soutenir la rénovation et la modernisation des logements déjà construits dans les réserves des Premières Nations.

Vu la variété des programmes visés, des membres du comité ont demandé comment les fonds seraient versés aux provinces et aux territoires, notamment ceux du Nord, où les besoins en logement sont particuliers. Les représentants de la SCHL ont indiqué le montant des dépenses pour chaque territoire, mais ils n'ont pas pu dire combien de nouveaux logements sociaux seraient ouverts, car les provinces et les territoires conçoivent et exécutent leurs programmes selon leurs propres priorités.

7.3 Stratégie nationale pour le logement

Comme le gouvernement l'a annoncé dans le budget de 2016, la Société canadienne d'hypothèques et de logement élaborera, au cours de la prochaine année et conjointement avec d'autres ministères fédéraux, une stratégie nationale pour le logement abordable⁸. La SCHL prévoit tenir un vaste processus de consultation auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, des communautés autochtones et d'autres communautés, ainsi que diverses autres parties concernées, en vue d'établir une stratégie permettant de réduire les besoins en logement.

Des membres du comité ont proposé que le gouvernement envisage d'inclure, dans la stratégie nationale pour le logement, des méthodes novatrices pour promouvoir la propriété dans les réserves des Premières nations, y compris des formes non traditionnelles d'occupation des logements. Le gouvernement pourrait aussi favoriser la construction de logements subventionnés conformément aux normes applicables aux immeubles en copropriété afin d'inciter les promoteurs privés à contribuer à l'amélioration de l'offre de logements abordables.

7.4 Conformité aux codes du bâtiment

Des membres du comité ont demandé à la SCHL ce qu'elle fait pour s'assurer que les logements récemment construits, réparés ou rénovés sont conformes aux codes du bâtiment.

Les représentants de la SCHL ont répondu que la société d'État collabore étroitement avec les régies du logement provinciales et territoriales qui sont chargées de vérifier la conformité des immeubles aux règles municipales applicables. Dans le cas des logements situés dans les réserves, il appartient aux Premières nations de veiller à ce qu'ils respectent la partie IX (Maisons et petits bâtiments) du [Code national du bâtiment](#)⁹. Comme condition de financement, le gouvernement fédéral exige la certification d'un ingénieur ou d'un inspecteur professionnel à trois étapes : lorsque les fondations sont posées, lorsque les murs sont montés et avant l'occupation.

La SCHL travaille étroitement avec 380 Premières nations afin de les aider à acquérir les capacités et à mettre en place les procédures requises pour gérer leur portefeuille de logements. La conformité au *Code national du bâtiment* peut cependant être problématique pour les Premières nations situées en région éloignée, qui ne possèdent pas les ressources ou la capacité nécessaire pour assurer le respect des règles.

⁸ Ministère des Finances Canada, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, p. 110.

⁹ Le *Code national du bâtiment* constitue le fondement de tous les codes du bâtiment provinciaux et territoriaux. Il s'applique à la plupart des immeubles relevant de la compétence fédérale. Les Premières nations peuvent choisir d'adopter le *Code national du bâtiment* au moyen d'une résolution du conseil de bande ou d'un règlement administratif, mais ceux-ci n'ont pas force de loi.

8 EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA

Emploi et Développement social Canada offre un éventail de programmes et de services aux Canadiens. Le Ministère accorde notamment de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire et il aide les parents qui ont de jeunes enfants.

Observations du comité

Le comité voit d'un bon œil le travail qu'accomplit Emploi et Développement social Canada pour fournir 70 000 possibilités d'emploi aux étudiants, car ceux-ci peuvent en tirer une expérience de travail précieuse.

Le comité croit cependant que le Ministère doit veiller à ce que l'initiative Emplois d'été Canada offre un bon rapport coût-avantages en s'assurant que son financement serve à créer de nouvelles possibilités d'emploi et non pas à subventionner des emplois déjà existants.

8.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le cadre du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Emploi et Développement social Canada demande un total de 292 646 625 \$ au titre des autorisations votées afin de financer cinq postes, ce qui représente une augmentation de 12,7 % par rapport au montant total de 2 300 443 404 \$ demandé dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*.

Le Ministère prévoit également une diminution de ses dépenses législatives de l'ordre de 5 770 328 695 \$, en grande partie attribuable au remplacement de la Prestation universelle pour la garde d'enfants et de la Prestation fiscale canadienne pour enfants par l'Allocation canadienne pour enfants, à compter de juillet 2016, soit un total de 56 190 199 738 \$ au titre des autorisations proposées à ce jour.

8.2 Initiative Emplois d'été Canada

Emploi et Développement social Canada met en œuvre l'initiative Emplois d'été Canada afin d'aider financièrement les employeurs à créer des emplois d'été pour les étudiants. Le Ministère paie aux employeurs la totalité du salaire minimum des étudiants embauchés dans le secteur sans but lucratif, et la moitié du salaire minimum des étudiants embauchés dans les secteurs privé et public.

Le Ministère travaille avec les députés de circonscriptions de partout au Canada pour déterminer les priorités locales en matière d'emploi d'été. Il a aussi établi trois priorités nationales : soutenir les réfugiés, les organisations autochtones et les petites entreprises. Le Ministère vérifie également si les employeurs sont disposés à ajuster, à la hausse, les salaires versés aux étudiants.

Le gouvernement investira 339 millions de dollars en trois ans à partir de 2016-2017 afin de créer jusqu'à 35 000 nouveaux emplois au cours de chacune des trois années. Ce total multiplierait par deux le nombre d'emplois financés par l'initiative. Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Emploi et Développement social Canada demande des fonds de 112,2 millions de dollars pour l'initiative.

En réponse à des questions sur les résultats de l'initiative, les représentants du Ministère ont dit que l'initiative aide les étudiants à faire des économies pour leurs études et à acquérir de l'expérience de

travail. Le Ministère se servira aussi de l'initiative pour offrir l'outil Choix de carrière aux étudiants, qui les aidera à faire des choix en matière d'éducation.

9 INNOVATION, SCIENCES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA¹⁰

Innovation, Sciences et Développement économique Canada intervient dans tous les secteurs de l'économie afin, d'instaurer un climat favorable à l'investissement et d'améliorer le rendement du Canada au chapitre de l'innovation.

Observations du comité

Bien qu'il appuie le renforcement des capacités d'innovation et de recherche des universités et des collèges canadiens, le comité craint que le lancement du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, que le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique a effectué rapidement :

- aide seulement les établissements postsecondaires qui ont la capacité de préparer rapidement des demandes;
- favorise les plus grands établissements postsecondaires qui ont accès à des fonds de contrepartie;
- finance des projets qui étaient déjà planifiés.

Pour ces raisons, il pourrait être difficile d'atteindre l'objectif que s'est donné le gouvernement avec ce fonds de 2 milliards de dollars, qui vise à favoriser l'innovation et la commercialisation au cours des trois prochaines années.

9.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Innovation, Sciences et Développement économique Canada demande, dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, une augmentation globale de ses crédits votés de 603 642 954 \$, soit 538 884 194 \$ pour le financement de huit postes et 64 758 760 \$ pour deux transferts. Cela correspond à une augmentation globale de 56,2 % par rapport aux crédits votés de 1 074 686 605 \$ prévus dans le *Budget principal des dépenses 2016-2017*.

Le Ministère prévoit aussi une augmentation de ses dépenses législatives de 451 349 \$, liée aux cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés, ce qui porte les autorisations proposées totales à ce jour à 1 901 168 973 \$.

9.2 Investissement dans l'éducation postsecondaire

Le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le budget de 2016, à verser deux milliards de dollars sur trois ans dans un nouveau Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires¹¹. Innovation, Sciences et Développement économique Canada demande, dans le

¹⁰ Bien que le Ministère s'appelle désormais Innovation, Sciences et Développement économique Canada, son nom juridique demeure Industrie Canada.

¹¹ Finance Canada, Assurer la croissance de la classe moyenne, Ottawa, 2016, p.112.

Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017, 499 millions de dollars pour ce Fonds en 2016-2017, qui serviront à financer des projets visant à améliorer les installations de recherche et d'innovation, y compris les locaux servant à la commercialisation et les installations de formation spécialisée dans les collèges, ainsi que la viabilité environnementale des infrastructures liées à la recherche et à l'innovation dans les établissements postsecondaires.

Les représentants du Ministère ont indiqué au comité que le fonds a été lancé à la fin de mars, après le dépôt du budget. Il y a eu un seul processus de soumission des demandes, et la date limite a été fixée au 9 mai. Plus de 600 demandes concernant des projets d'une valeur totale de 4,2 milliards de dollars ont été reçues. Le gouvernement fédéral versera 50 % des fonds exigés par les projets approuvés; l'autre moitié proviendra des gouvernements provinciaux ou d'autres sources. Les projets seront évalués en fonction d'une série de critères, dont les suivants :

- la qualité de l'innovation et de la recherche et l'importance de la capacité d'innovation et de recherche;
- la place réservée à la formation pertinente pour l'industrie;
- les objectifs en matière de durabilité environnementale;
- la mesure dans laquelle le projet bénéficiera aux Autochtones;
- le degré de préparation au lancement du projet.

C'est le ministre qui décidera des projets qui seront financés après avoir consulté les provinces et les territoires. Le Ministère a l'intention de signer les accords de contribution aux projets approuvés à partir de juin 2016, de manière à ce que les travaux de construction se tiennent dans les trois prochaines années.

10 SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA¹²

Services publics et Approvisionnement Canada est le gestionnaire de biens immobiliers, l'acheteur central, le spécialiste des questions linguistiques, le trésorier, le comptable et l'administrateur de la paye et des pensions du gouvernement fédéral.

Observations du comité

Services publics et Approvisionnement Canada gère directement environ 30 % des infrastructures et des immeubles fédéraux, qui se répartissent dans tout le pays, de même que les biens d'autres ministères et agences, selon le principe du recouvrement des coûts.

Le comité croit que le Ministère, qui a la responsabilité de voir à la réparation, à la remise en état et à la modernisation de l'infrastructure fédérale, doit :

- atteindre son objectif de rationalisation des coûts d'opération de 20 %;
- veiller à la coordination horizontale entre les organisations fédérales;
- maintenir sa capacité d'innover et de s'adapter aux nouveaux besoins; et
- Améliorer sa transparence et sa responsabilité financière.

¹² Bien que le Ministère s'appelle désormais Services publics et Approvisionnement Canada, son nom officiel demeure Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

10.1 Aperçu du budget supplémentaire des dépenses

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, Services publics et Approvisionnement Canada demande des crédits votés d'un total de 351 302 623 \$ pour financer quatre postes, ce qui représente une augmentation de 12,8 % par rapport aux crédits votés d'un total de 2 747 090 129 \$ du *Budget principal des dépenses 2016-2017*.

Le Ministère prévoit aussi une hausse de 304 209 \$ de ses dépenses législatives, correspondant aux contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, pour des dépenses budgétaires totales de 351 606 832 \$ dans ce budget supplémentaire, et de 3 222 066 230 \$ d'autorisations proposées à ce jour.

10.2 Entretien et réparation des immeubles fédéraux

Dans son budget de 2016, le gouvernement a accordé 2,1 milliards de dollars à Services publics et Approvisionnement Canada, une somme que le Ministère pourra consacrer à des réparations touchant son portefeuille de propriétés et aux opérations gouvernementales écologiques¹³. De ce montant, 1,2 milliard de dollars iront à la mise à niveau des systèmes de chauffage et de climatisation de plus de 100 immeubles dans la région de la capitale nationale, comme l'installation de la rue Cliff, près de la Cour suprême, qui utilise une technologie des années 1930.

Selon les représentants du Ministère, ces fonds seront dépensés sur une période d'environ 39 ans, dont 13,5 millions pendant l'exercice en cours. Ils ont fait valoir que les investissements dans des technologies modernes permettront de réduire de près d'un tiers les émissions de gaz à effet de serre dégagées par les systèmes de chauffage et de climatisation, et d'abaisser d'un maximum de 20 % les coûts de fonctionnement annuels, sans compter le fait que les systèmes deviendront plus sûrs et plus fiables. Aux questions sur la création d'emploi, les représentants ont répondu que l'aménagement et l'utilisation des nouvelles technologies créeraient des emplois.

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017*, le Ministère demande des crédits de 277,8 millions de dollars pour la modernisation d'ouvrages techniques tels que les barrages Témiscamingue et le pont Alexandra et pour des réparations à des immeubles fédéraux tels que les édifices Canada Four Corners et Lester B. Pearson, et la Succursale postale B à Ottawa. Le Ministère demande aussi une somme de 54,5 millions de dollars pour entretenir et mettre à niveau diverses infrastructures fédérales, comme la route de l'Alaska, dans le nord de la Colombie-Britannique, et le barrage est des chutes Rideau, à Ottawa, et pour assainir différents sites contaminés.

10.3 Réparation des infrastructures

Emploi et Développement social Canada applique l'Initiative de services de garde pour les Premières nations et les Inuits afin de financer plus de 7 000 places en service de garde pour des enfants de 12 ans ou moins qui sont Inuits ou membres d'une Première nation. L'initiative est mise en œuvre grâce à 84 accords avec les Premières Nations et à 463 centres de services de garde. Depuis 1999, 55 millions de dollars y sont consacrés annuellement.

Le Ministère demande 16 millions de dollars dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2016-2017* pour répondre à des préoccupations de santé et de sécurité et pour effectuer

¹³ Ministère des Finances Canada, *Assurer la croissance de la classe moyenne*, p. 126.

des travaux de réparation et de remise en état dans 120 centres de services de garde dans les réserves.

Le Ministère consacre également 4 millions de dollars sur deux ans à son Fonds pour l'accessibilité, qui financera quelque 80 projets de construction et de rénovation destinés à améliorer l'accessibilité physique et la sécurité des personnes handicapées.

ANNEXE – TÉMOINS AYANT COMPARU DEVANT LE COMITÉ

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Omar Rashed, chef des services financiers par intérim
John Stroud, vice-président, Services généraux et secrétaire de la société
(2016-05-31)

Affaires autochtones et du Nord Canada

Daniel Leclair, directeur général, Infrastructures communautaires, Opérations régionales
Paul Thoppil, dirigeant principal des finances, Secteur du dirigeant principal des finances
(2016-06-01)

Emploi et Développement social Canada

John Atherton, directeur général, Programmes et partenariats d'emploi, Direction générale des compétences et de l'emploi
Damon Rourke, directeur, Opérations des programmes autochtones, Direction générale des opérations des programmes
Alain P. Séguin, dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances
Jason Won, adjoint dirigeant principal des finances, Direction générale du dirigeant principal des finances
(2016-06-01)

Industrie Canada

David Enns, dirigeant principal des finances, Secteur de la gestion intégrée
Lawrence Hanson, sous-ministre adjoint, Secteur de la science et de l'innovation
(2016-05-31)

Infrastructure Canada

Darlene Boileau, sous-ministre adjointe, Services ministériels
Marc Fortin, sous-ministre adjoint, Opérations des programmes
(2016-05-31)

Santé Canada

Sony Perron, sous-ministre adjoint principal, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
Jamie Tibbetts, sous-ministre adjoint et dirigeant principal des finances
(2016-06-01)

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Renée LaFontaine, secrétaire adjointe et dirigeante principale des finances, Secteur des services ministériels
Brian Pagan, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses
Marcia Santiago, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses
(2016-05-19)

Services partagés Canada

Graham Barr, directeur général, Politique stratégique, planification et établissement de rapports
Manon Fillion, directrice générale et adjointe au dirigeant principal des finances, Services ministériels
(2016-05-31)

Services publics et Approvisionnement Canada

Julie Charron, dirigeante principale des finances
Kevin Radford, sous-ministre adjoint, Biens immobiliers
(2016-05-31)

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Charles MacArthur, premier vice-président, Activités régionales et Aide au logement
Laura Smith, directrice, Finances – Aide au logement
(2016-05-31)